



**FSU Vaucluse**

## Compte rendu du CDEN du 22 avril 2015

**Le projet de carte scolaire présenté par le Directeur Académique est la preuve manifeste du déficit de postes d'enseignants dont souffre notre département.**

**Avec 25 postes supplémentaires d'enseignants attribués au Vaucluse pour organiser la rentrée scolaire 2015, les moyens seront largement en-deçà des besoins et nous déplorons, encore une fois, que les services départementaux de l'Education Nationale ne puissent pas répondre à la réalité des besoins des écoles et des élèves à la rentrée prochaine.**

Même pour la refondation de l'éducation prioritaire, dossier pourtant claironné comme particulièrement important par le gouvernement, les conditions budgétaires délimitant le périmètre de la nouvelle carte de l'EP en Vaucluse ne sont pas à la hauteur. La FSU Vaucluse s'est fortement mobilisée avec et pour les écoles concernées pour le dénoncer.

Car, même si des incohérences vont être réparées par l'intégration en EP d'écoles qui en présentent les critères depuis des années, les décisions prises de déclasser ou même de faire sortir d'autres écoles de la carte sont incompréhensibles.

Des situations d'écoles sont tellement criantes que cela nécessite la création d'un échelon rectoral « d'éducation accompagnée » pour « édulcorer » leurs absences de classement dans les catégories REP et REP+. Ces mesures académiques incertaines ne peuvent remplacer la reconnaissance pérenne des difficultés sociales que procurent les labels REP et REP+. Pour autant, la FSU veillera à ce qu'aucune école sortant de l'EP ou n'étant pas classée REP+ alors qu'elle en a les critères bénéficie de moyens supplémentaires pendant les 4 ans à venir. Echéance de révision de la carte de l'EP.

Alors que la démographie augmente cette année comme les années précédentes, des classes continueront à avoir des effectifs chargés faute d'ouverture, des maintiens de classe ne pourront avoir lieu. On observe même, alors que des écoles dépassent les seuils d'élèves arrêtés et appliqués pour décider des ouvertures et des fermetures de classes, que le directeur académique ne prononce pas l'ouverture ou le maintien de la classe pourtant nécessaire. Ce ne sera pas sans conséquences sur les conditions d'apprentissage des élèves.

**La dotation en enseignants du 1<sup>er</sup> degré en Vaucluse ne permettra pas de répondre aux nécessités d'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des enseignants.**

- aucune création de poste de titulaire remplaçant n'est prévue pour la rentrée 2015, alors que le nombre de non remplacement des maîtres absents a été conséquent sur toute l'année.

- aucune augmentation du nombre d'ETP engagés dans les formations ASH, alors qu'il y a des candidats volontaires pour partir en stages spécialisés. Des RASED ne seront donc pas complets et ce seront toujours des élèves en difficultés scolaires non accompagnés, ce seront encore des enseignants laissés sans soutien pour prendre en charge des élèves qui n'arrivent pas à apprendre.
- aucune création d'UPE2A n'est annoncée alors que l'administration dit avoir conscience des nécessités de répondre aux arrivées importantes d'élèves allophones depuis plusieurs années.
- pour la mise en place des mesures de décharge de classe en REP+, l'administration montre qu'elle n'est pas en capacité de créer les postes de remplaçants nécessaires pour répondre aux directives ministérielles. Il en faudrait 16, elle ne peut en créer que 6.
- seulement une ouverture de poste de « plus de maître que de classes » s'effectuera à la rentrée. Avec 15 postes sur tout le département, l'ambition du ministère de doter à minima les 32 écoles REP+ d'un maître supplémentaire sera loin d'être atteinte.
- aucune ouverture de classe maternelle pour les élèves de moins de 3 ans en éducation prioritaire n'est décidée.
- pour l'accompagnement de la scolarité des élèves handicapés et de leurs familles, une nouvelle organisation des secteurs des référents de scolarité va se faire à moyens constants, alors que de nouvelles ouvertures de postes seraient nécessaires.

**Il est impératif de faire prendre conscience au gouvernement de l'insuffisance des moyens attribués au Vaucluse et d'en réclamer l'augmentation. La FSU s'y applique par sa représentation nationale.**

Nous avons demandé au Préfet et au Directeur Académique de faire également de leur côté connaître au ministère les difficultés rencontrées par le département de Vaucluse pour organiser la rentrée scolaire prochaine.

[Lire la déclaration préalable de la FSU en ouverture du CDEN sur notre site](#)

**Le nouveau projet de carte scolaire du directeur académique a été rejeté en CDEN par 10 voix contre, 6 abstentions et 4 voix pour.**

# DECISIONS PRESENTEES PAR LE DASEN AU CDEN du 22 avril 2015

## Fermetures de classes

### En écoles maternelles hors éducation prioritaire

CADENET : Le Cèdre

VEDENE : les Jardins

**L'école maternelle les Jardins de Vedène passe en fermeture définitive.**

### En écoles élémentaires hors éducation prioritaire

MAZAN : Melle Fousa

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE : Mournna B

BEDOIN

SAINT DIDIER

VILLELAURE

PERNES-LES-FONTAINES : Jean  
Moulin

### En écoles primaires hors éducation prioritaire

ST CHRISTOL (une classe maternelle)

LA MOTTE D'AIGUES (une classe  
élémentaire)

## Fermeture Conditionnelle

### En écoles maternelles hors éducation prioritaire

PERTUIS: Aimée Meynard

PERTUIS : St Roch

LAURIS : Les Aires

ROBION : Le Luberon

PERTUIS : Le Clos Fleuri

MONDRAGON : Jean Moulin

MAZAN : La Condamine

AVIGNON : Camille Claudel

CAUMONT SUR DURANCE : Fernand  
Perrin

**Les écoles maternelles Camille Claudel d'Avignon et Fernand Perrin de Caumont passe en fermetures conditionnelles.**

*Les délégués de la FSU se sont étonnés des nombreuses menaces de fermeture de classes maternelles sur la commune de Pertuis. D'autant plus que les informations recueillies auprès des écoles montrent que les effectifs prévisionnels sont au-dessus du seuil arrêté par le DASEN.*

Le DASEN a répondu que c'était un moyen de pression sur le maire de Pertuis pour qu'il arrête des effectifs fiables dans chaque école.

*Les délégués de la FSU ont dénoncé cette pratique. Il est évident pour tout le monde qu'il n'y aura pas trois fermetures de classes maternelles à la rentrée de septembre 2015 sur Pertuis. Les fermetures conditionnelles de classes entraînent des déstabilisations de 3 écoles de façon totalement incompréhensible ! Cela empêche ces écoles de préparer sereinement la rentrée scolaire. Comment construire des projets pédagogiques sans connaître la structure réelle de l'école ? Comment finaliser les commandes scolaires ?*

*En décidant de fermer des classes alors qu'elle sait déjà qu'elle devra les ré-ouvrir après la rentrée scolaire, l'administration prend la responsabilité de perturber la rentrée de très jeunes élèves de maternelle, dont pour certains ce sera la première. Elle fausse les règles du mouvement sur le bassin de Pertuis en obligeant des collègues à y participer avec des bonifications de carte scolaire qui au final seront annulées.*

*Cette situation est le fruit du manque de concertation entre l'administration et la municipalité de Pertuis. Les délégués de la FSU ont demandé la convocation rapide d'un nouveau CTSD pour que les structures des écoles soient arrêtées définitivement.*

## **En écoles primaires**

**RASTEAU**

## **Ouvertures de classes**

### **En écoles maternelles en éducation prioritaire**

**AVIGNON: ST JEAN**

**AVIGNON : Roland Scheppler**

**AVIGNON : Jean Henri  
Fabre**

**VALREAS : Jules Ferry**

**AVIGNON : Stuart Mill**

### **En écoles élémentaires hors éducation prioritaire**

**AVIGNON : Sixte Isnard**

**CAROMB**

## En écoles élémentaires en éducation prioritaire

AVIGNON : La Trillade B

AVIGNON : Jean Henri Fabre A

AVIGNON : Jean Henri Fabre B

AVIGNON : Saint Jean

AVIGNON : Roland Scheppler

AVIGNON : Massillargues

VALREAS : Marcel Pagnol

AVIGNON : Saint Roch

CARPENTRAS : Emile Bouche

AVIGNON : Les Olivades

AVIGNON : Louis Gros

AVIGNON : Stuart Mill

CARPENTRAS : La Quintine

## En écoles primaire

LA BASTIDE-DES-JOURDANS : Edouard Arniaud

# Ouvertures conditionnelles

## En écoles maternelles hors éducation prioritaire

BEDARRIDES : Frédéric Mistral

LA TOUR D'AIGUES : L'orangerie

ALTHEN-LES-PALUDS : André de Richaud

**L'école maternelle André de Richaud à Althen passe en ouverture conditionnelle.**

## En écoles élémentaires en éducation prioritaire

AVIGNON : Saint Jean

AVIGNON : Grands Cyprès B

## En écoles élémentaires hors éducation prioritaire

VEDENE : Daudet B

MALEMORT-DU-COMTAT : Felix  
Gras

MORIERES : Marcel Pagnol

MONDRAGON : Jean Moulin

## En écoles primaire

GRAMBOIS

## Autres mesures annoncées

Fusion à MAZAN des écoles élémentaires Melle Foussa et La Condamine

Fermeture de l'école Mlle Foussa : disparition de la classe liée à la direction, les autres classes étant rattachées à La Condamine. La direction de la Condamine étant déchargée à 1/2 temps.

### Fusion à PERTUIS des écoles élémentaires G. Brassens et A. Camus

Fermeture de l'école A. Camus : les classes étant rattachées à Brassens. La décharge de direction passe à 100% sur Brassens.

*Les délégués de la FSU se sont à nouveau opposés aux projets de fusions d'écoles. L'ensemble des délégués du personnel ont été unanimes pour demander l'abandon de ces projets.*

### UPE2A : (ex. CLIN / CRI)

Transfert du poste rattaché à l'élémentaire M. Pagnol à Monteux (vacant) à l'élémentaire Le Centre à L'Isle sur la Sorgue.

*Malgré la forte augmentation du nombre d'élèves allophones scolarisés dans de nombreux secteurs du département et les conditions difficiles de prise en charge de ces élèves par les enseignants d'UPE2A, le DA a confirmé qu'il ne créerait pas de nouveaux postes faute de moyens.*

### Ouverture classe maternelle TED (CLIS « autisme ») :

Implantation de cette classe à déterminer.

*Alors qu'elle avait été annoncée à la maternelle Ste Catherine à Montfavet, le lieu d'implantation de cette classe a été remis en cause.*

### Postes « plus de maîtres que de classes » :

Dispositif reconduit pour 1 an pour les 13 postes créés à la rentrée 2013.

Maintien du 14<sup>ème</sup> poste créé à la rentrée 2014 à l'élémentaire La Trillade.

Ouverture d'un 15<sup>ème</sup> poste sur le groupe scolaire Fabre à Avignon.

### Ouverture de postes de TR supplémentaires (Brigade de Formation)

Il aurait fallu 16 postes de Brigades pour remplacer les enseignants en REP+ durant leurs 18 demi-journées de concertation et de formation. Le DA n'en a budgété que 8 faute de moyens.

### REP

Création de 1/4 de décharge adossée à une direction d'école de chaque réseau REP (implantations précisée après appel à candidatures auprès des directeurs REP)

Une demi-décharge supplémentaire sera positionnée sur le réseau REP du collège Mistral à Avignon, pour lui donner les moyens de fonctionner comme un REP+.

*Cette mesure départementale vient compenser la suppression par le ministère des décharges de coordination des REP. Seuls les REP+ auront un coordonnateur à mi-temps. Chaque réseau REP va perdre l'équivalent d'un quart de décharge consacré à la coordination des projets.*

## Profilage des postes de direction vacants dans les écoles avec une décharge totale ou, en REP+, avec une demi-décharge :

A l'élémentaire J. Jaurès à Sorgues (décharge totale)

A l'élémentaire F. Jouve à Carpentras (demi-décharge)

*Les délégués de la FSU se sont opposés aux projets de profilage des directions d'écoles présentés.*

*L'ensemble des délégués du personnel ont été unanimes pour demander l'abandon de ces projets et le maintien de l'attribution des postes de direction des écoles Jouve à Carpentras et Jaurès à Sorgues au barème.*

### Postes fléchés :

#### « Italien » :

Ouverture à l'élémentaire St Jean à Avignon (sur ouverture d'une classe)

Ouverture à l'élémentaire F. Mistral à Sorgues (si un poste est vacant après le mouvement)

#### « Allemand » :

Fermeture à l'élémentaire Gandié à Carpentras et transformation en poste sans spécialité

Fermeture à l'élémentaire J. Prévert à Bédarrides et transformation en poste sans spécialité

Ouverture à l'élémentaire H. Bosco au Pontet par transformation d'un poste sans spécialité vacant.

## Redéploiement de l'implantation des postes RASED entre les circonscriptions

*Alors que l'administration parle d'un redéploiement des postes, les délégués de la FSU ont démontré que la nouvelle carte des RASED se faisait avec la suppression d'un poste RASED par rapport à l'actuelle. Ils ont demandé que l'intégralité des postes spécialisés RASED soient maintenus dans la nouvelle organisation avec la réouverture du poste E implanté à l'école de Lapalud qui avait été gelé durant l'année scolaire 2014/2015.*

### Reconduction de dispositifs pédagogiques actuellement à titre provisoire :

Décharge particulière CHAM à Vaison la Romaine : 0.50 ETP

### Dispositifs pédagogiques non encore reconduits :

« Réseau du haut Vaucluse » : 0.25 ETP  
0.50 ETP

« Réseau rural de Sault » + EMALA :

*La non reconduction des moyens attribués à ces dispositifs pédagogiques fait une nouvelle fois la preuve du manque de moyens du département.*

*Le directeur académique n'a pas les moyens de prendre des mesures qualitatives au bénéfice des élèves des écoles rurales.*

## Rythmes scolaires

L'administration n'a présenté aucun document aux membres du CDEN sur ce dossier, alors que l'organisation des rythmes scolaires selon le décret Hamon a un caractère expérimental que le recteur de l'académie a fixé à un renouvellement annuel.

Si une consultation a bel et bien été lancée au plan départemental, la FSU a dénoncé les pratiques des services départementaux de l'Education Nationale pour son organisation.

- Alors que les conseils d'écoles ont l'obligation de se prononcer formellement par un vote pour ou contre la poursuite de l'expérimentation, les présidents des conseils d'écoles (les directrices et directeurs d'écoles) n'ont jamais reçu ni d'information ni de directives de la part de leur hiérarchie sur la nécessité de mener la réflexion et de mettre à l'ordre du jour du second conseil d'école de l'année la question des rythmes scolaires.
- Les municipalités seules ont été informées par l'administration départementale de leur obligation de présenter un bilan de l'expérimentation et de faire connaître leur décision de la poursuivre ou non en 2015/2016.

Conséquence de ces pratiques, des consultations des parents ont été faites dans l'urgence, sans que puisse avoir lieu de réels débats. Elles ont obligé la convocation de conseils d'école extraordinaires à seulement quelques semaines voire quelques jours du précédent. Ce qui a entraîné un alourdissement de la charge de travail de tous, et en premier lieu des directrices et directeurs d'école, ce qui n'est pas acceptable.

Concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la FSU Vaucluse a rappelé sa demande d'abrogation du décret Peillon accompagnée de la réécriture d'un décret sur les rythmes qui maintienne un cadre national de l'organisation des temps scolaires sous la responsabilité de l'Etat.